

GARANTIE OBSÈQUES

« *Préservez ceux
que vous aimez* »



LA GARANTIE OBSÈQUES C'EST :

- Prévoir le financement de ses obsèques (6 niveaux de capitaux allant de 2 500 € à 7 500 €).
- Le choix de la durée de cotisation, pour s'adapter au budget de chacun.
- Pas d'évolution de cotisation avec l'âge.
- Aucun questionnaire de santé.
- Une souscription possible dès 40 ans jusqu'à 79 ans.
- La certitude que le capital souscrit sera versé dans sa totalité quel que soit le montant des cotisations déjà versées en cas de décès par accident, et après 6 mois de cotisation en cas de décès consécutif à une maladie..
- Des services prévention et bien-être pour rester en forme.

DES SERVICES* ACCESSIBLES DÈS L'ADHÉSION

DES SERVICES PRÉVENTION ET BIEN-ÊTRE POUR RESTER EN FORME

- Un bilan prévention santé. 7j/7 et 24h/24, avec des médecins généralistes et spécialistes qui peuvent même délivrer des ordonnances.
- Un programme d'accompagnement et de prévention santé dispensé par téléphone, par des infirmiers conseils.
- Un service de téléconsultation médicale
- Un site internet riche en conseils Prévention santé.

DES SERVICES D'ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN PROCHE

- Renseignements par téléphone sur des questions administratives et juridiques.
- Aide à la recherche d'un opérateur funéraire.
- Mise à disposition de courriers-types pour prévenir les organismes du décès.
- Ecoute psychologique.

Ces services d'assistance seront également accessibles à vos bénéficiaires lors de votre décès.

*Selon les conditions prévues au Règlement Mutualiste joint.

LA GESTION DE VOS VOLONTÉS ESSENTIELLES

- Recueil, enregistrement et gestion de vos volontés essentielles (lieu, type de sépulture et culte).
- Aide à l'organisation anticipée de vos obsèques & analyse de devis de prestations destinées à vos proches lors de votre décès.
- Communication de vos volontés essentielles à la famille, à l'opérateur concerné et le cas échéant à votre mandataire désigné.
- Accompagnement, coordination et aide à l'organisation de vos obsèques.

LES PRESTATIONS LORS DU DÉCÈS

- Rapatriement du corps, du lieu du décès jusqu'au lieu des obsèques, en France Métropolitaine ou dans le pays d'origine.
- Retour des accompagnants.
- Garde ou transfert des enfants / petits enfants (- de 12 ans) et des ascendants.
- Garde des animaux de compagnie (chiens, chats).
- Transmission de messages urgents.
- Aide-ménagère.
- Accompagnement dans les déplacements pour régler les démarches administratives.
- Protection juridique.
- Écoute psychologique pour les proches de l'assuré.
- Versement du capital souscrit.

Pour connaître le détail des prestations, nous vous invitons à prendre connaissance du règlement mutualiste

(valant notice d'information du contrat, joint à cette documentation)

Garantie Obsèques

disponible également sur le site : www.ircem-mutuelle.com

LE COÛT D'UN ENTERREMENT

EXEMPLES DE PRESTATIONS	POUR UNE INHUMATION	POUR UNE CRÉMATION
Honoraires forfaitaires et démarches pour un convoi local	370 €	370 €
Corbillard	398 €	398 €
Equipe de porteurs	418 €	418 €
Faire-part (50 exemplaires)	128 €	128 €
Thanatopraxie	388 €	388 €
Chef de cérémonie	179 €	179 €
Chambre funéraire	377 €	377 €
Cercueil en chêne type tombeau	1 218 €	-
Cercueil type incinération	-	568 €
Ouverture-fermeture d'un monument standard	780 €	-
Taxe de crémation	-	584 €
Plaque funéraire et gravure	-	250 €
Urne funéraire	-	150 €
Columbarium (15 ans)	-	500 €
TOTAL	4 256 €	4 310 €

Montants donnés à titre indicatifs recueillis auprès d'entreprises spécialisées (Paris 75)
Source : AFIF, sept 2020 (www.afif.asso.fr).

LE PRIX DU CONTRAT GARANTIE OBSÈQUES

DES EXEMPLES DE COTISATIONS MENSUELLES** TTC POUR UN CAPITAL DE 4 500 €

Durée de paiement des cotisations	Adhésion l'année de vos 50 ans	Adhésion l'année de vos 60 ans	Adhésion l'année de vos 65 ans
Cotisation viagère (payable durant toute la vie)	19,33 €	25,30 €	29,94 €
Cotisation payable pendant 15 ans	36,40 €	38,43 €	40,56 €
Cotisation payable pendant 10 ans	51,67 €	53,24 €	54,91 €
Cotisation payable pendant 5 ans	98,17 €	99,32 €	100,53 €

** : en cas de cotisation temporaire ou de cotisation unique, seule l'offre de services continuera à être prélevée périodiquement à l'issue de votre période de paiement, si vous souhaitez en bénéficier.

Pour connaître votre cotisation, réalisez un devis par internet : obseques.ircem.com

ou appelez nous au : **0 980 980 390** (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Pourquoi souscrire à la Garantie Obsèques ?

Pour éviter à vos proches de supporter le coût des obsèques. En souscrivant à la Garantie Obsèques vous financez vous-même vos funérailles. Vous choisissez un capital qui sera versé dans sa totalité au moment de votre décès,

1 : dans les conditions prévues au règlement mutualiste de la garantie.

quel que soit le montant des cotisations déjà payées¹.

Et pour vous donner les moyens de préserver votre capital santé, grâce aux services de prévention accessibles dès la souscription du contrat.

À partir de quand suis-je couvert ?

Avec la Garantie Obsèques, vous êtes couvert dès la prise d'effet de l'adhésion, en cas de décès accidentel ou en cas de décès suite à la maladie, après seulement 6 mois de cotisations versées. On ne sait pas ce que l'avenir nous réserve.

Par ailleurs, dès la souscription du contrat, vous pouvez accéder aux services de prévention pour entretenir votre capital santé et au service d'assistance si vous êtes confronté au décès d'un proche, même s'il n'était pas assuré auprès de l'IRCEM Mutuelle.

Comment est calculée ma cotisation ?

La cotisation est fixée en fonction du capital choisi et de votre âge au moment de la souscription. Cette cotisation n'évoluera plus ensuite en fonction de votre âge ou de votre état de santé.

Elle dépend également de la durée pendant laquelle vous souhaitez cotiser. Vous pouvez ainsi l'adapter à vos capacités financières.

Ai-je l'assurance que le capital servira bien à financer mes obsèques ?

Oui. Au moment venu, le capital souscrit sera versé à l'entreprise de pompes funèbres ou à la personne qui présentera la facture des frais d'obsèques. S'il reste

un solde, il sera versé à la personne que vous aurez désignée ou à vos héritiers en l'absence de désignation.

Si je souscris, ma famille sera-t-elle accompagnée au moment du décès ?

Oui, elle sera accompagnée, le contrat Garantie Obsèques prévoyant des services d'assistance².

2 : les prestations d'assistance sont détaillées en annexe du Règlement Mutualiste.

Il s'agit par exemple d'aide aux démarches administratives.

Pourquoi souscrire à la Garantie Obsèques si j'ai déjà une assurance vie ?

Parce que contrairement à un placement financier, le capital obsèques est dédié spécifiquement au paiement de vos frais funéraires. Il est versé dans les 48 heures suivant la réception des pièces justificatives. Il n'est pas imposable. Il est voué à soulager vos proches dans

le financement et l'organisation de vos funérailles.

Parce que la Garantie Obsèques c'est aussi un accès à de multiples services de prévention santé et d'assistance, dès la souscription du contrat.